

Informations de base	
2024/2920(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Mise en place d'un régime d'autorisation volontaire FLEGT relatif aux importations de bois dans la Communauté européenne: modification des annexes I et III à la suite d'un accord de partenariat volontaire avec le Ghana concernant un régime d'autorisation pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) relatif aux importations de bois dans l'Union européenne Subject 3.10.11 Politique forestière 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce 6.30 Coopération au développement	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2920(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	INTA/10/01333